

Autorisation parentale d'utilisation des photographies d'enfants

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de : père mère tuteur tutrice

De/des enfant(s) :

Qui fréquente le centre de loisirs de la ville de Jullouville, autorise la commune à utiliser les photos de cet/ces enfant(s) prise dans le cadre d'une activité du centre de loisirs, pour réaliser des photos de groupe, des affiches dans le centre de loisirs, les utiliser pour des exposés, les archiver sur CD-roms, les publier dans la presse et la communication municipale, ou sur internet (blog) en compte rendu d'activités. Cette autorisation est valable sans limite de durée, et sans aucune contrepartie financière ou autre.

Fait à Jullouville, le mardi 12 juin 2008

Signature du responsable légal.